

On a donc assisté à la nomination d'un comité consultatif de la Chambre des communes chargé de conseiller le président et les commissaires, que dirige jusqu'à maintenant un député de l'opposition. Cette dernière situation est le résultat de pourparlers ardues que j'ai eus avec les ministériels membres du comité, auxquels j'ai proposé de nommer l'honorable Angus MacLean, un parlementaire expérimenté, au poste de président.

Selon moi, ce fut un tour de force de la part du comité que d'accepter l'honorable Angus MacLean comme président, car c'était probablement le député le plus respecté à la Chambre à l'époque. Ce fin observateur connaissait fort bien notre institution. Il a été suivi par M. Bob Coates, au poste de président. Dans ma lettre, j'indiquais également ce qui suit:

Cependant, vous vous souviendrez peut-être que, l'autre jour, vous et moi avons discuté brièvement de la nature de l'administration de la Chambre des communes, d'ailleurs assez précaire dans un certain nombre de secteurs. Cela s'explique en partie par les énormes difficultés que l'on doit surmonter pour organiser une réunion des commissaires de la régie intérieure, qui sont pris par leurs autres fonctions.

Le président d'alors m'avait assuré qu'il s'agissait là de l'un des plus gros obstacles empêchant la prise de décisions. Je poursuis:

Il est rare que ces représentants puissent se réunir, afin d'aider le président et, en toute franchise, la situation exige que les choses s'améliorent à cet égard. Même il y a seize ans, alors que j'ai occupé brièvement le poste de président, il était très difficile de réunir les membres de la Commission, et je suppose que c'est là l'origine de mes objections au sujet de la nature de l'administration de la Chambre.

Je prétends maintenant, en connaissance de cause, monsieur le Président, que cette administration a changé. Elle est beaucoup plus rigoureuse. Cependant, pour bon nombre d'entre nous la Chambre des communes est maintenant devenue un autre ministère. C'est là une réaction naturelle de la part des gens qui ont été chargés de diriger divers secteurs de l'administration. Avec tout le respect qui lui est dû, je ne pense pas que le Président ou la Présidente ait le temps qu'il faut d'une part pour contrôler pleinement, comme il le faudrait, les à-côté de la Chambre et exercer d'autre part la présidence. Avec tout le respect dû à la présidence, je pense que le rôle du Président doit se borner au fonctionnement de la Chambre et aux devoirs mondains de premier député de la colline. La marche des restaurants, des soins de santé et de la paye, les échelles salariales et les négociations avec le personnel de la colline, cela ne doit pas entrer dans les attributions courantes du Président.

● (1710)

Par exemple la question des locaux à réserver aux députés et leurs modalités de voyage devrait être confiée à un bureau de commission constitué de membres de la Chambre. Nous avons un régime paternaliste tout à fait XIX^e siècle. C'est le Président et quatre ministres qui disent ce que mon collègue de Dartmouth et moi-même allons avoir comme locaux et installations. Ce sont eux qui disent combien de fois il va lui être possible de se rendre dans sa circonscription, et ce qu'il lui faut comme bureau de circonscription. Quand aux ministres, ils disposent à d'autres titres de leurs laissez-passer et de leurs chefs de cabinet. Ils sont tellement pris par leur cabinet, par leur ministère et par leur circonscription qu'ils ne peuvent pas s'occuper comme il le faudrait des députés. Résultat donc, ils assistent aux réunions de commissaire—je pense qu'elles se tiennent maintenant de façon plus régulière—mais ils ne savent absolument pas ce qu'il y a à l'ordre du jour. Ils sont informés par l'administrateur ou par le Président, qui a été lui-même informé par l'administrateur et par d'autres responsables, sergent d'arme ou greffier.

Chambre des communes—Loi

J'estime que cela est mauvais. Nous avons beaucoup de députés qualifiés, qui pourraient s'en occuper beaucoup plus efficacement et sensément au profit des administrés de la commission de l'économie interne que sont les députés, leur personnel et le personnel de la colline. Voilà pourquoi je désire un changement.

Au Royaume-Uni, cela se fait différemment. Le Président est toujours le chef en titre. Il exerce une certaine orientation en fonction de sa personnalité. Il a un conseil, généralement dirigé par un ministre de rang subalterne. Il y a à Westminster beaucoup d'employés syndiqués. J'étais là-bas quand le personnel du buffet par exemple a fait grève. Ils avaient l'habitude bien ancrée de faire grève. Il faut que les négociations s'effectuent par quelqu'un d'habilité à agir pour le compte de quelqu'un.

En fait, je soutiens qu'en ce moment le bureau du Président n'est pas habilité à négocier, pour le compte du Parlement ou de la Chambre des communes, les négociations collectives du personnel parlementaire. Les commissaires eux-mêmes ne le sont pas. Il n'y a rien dans la loi sur le Sénat et la Chambre des communes qui les y autorise. Donc, il faut qu'un projet de loi constitue une commission, présidée au besoin par le Président de la Chambre, qui soit habilitée à créer un organe souple, mais doté de la personnalité morale et habilité à signer une convention collective au besoin.

En ce moment, ceux qui réclament sur la colline des conventions collectives hurlent à la lune. La Commission de travail du Canada, aussi partielle soit-elle, n'est pas en situation d'autoriser légalement la Chambre des communes à signer une convention collective. Il va falloir qu'un projet de loi en ce sens soit présenté. Cela permettrait de changer le caractère de la Commission de l'économie interne.

Les députés ont de nombreux sujets de doléance. Toutefois, ils n'ont pas de comité pour recevoir leurs plaintes. Il y a le comité de la gestion et des services aux députés. Son président n'a jamais rencontré les commissaires au cours de la session. Il n'a jamais été consulté quant à la nature des recommandations du comité consultatif. Mon Dieu que c'était un dialogue de sourds du temps de l'ancien Président. La situation s'était tellement dégradée que tout le monde était mécontent. Ce comité n'a rien de partisan. J'en fais partie depuis 1975, comme beaucoup d'autres. Il n'est pas partisan. Nous veillons aux intérêts des députés. Je n'ai jamais vu un comité aussi frustré, aussi mécontent et aussi inutile. Il y a eu un problème de communication qui n'aurait jamais dû se produire.

Comment pouvons-nous améliorer la situation? Je ne veux pas m'y attaquer pour le simple plaisir de le faire. Je tiens à améliorer les choses. C'est sans doute un des derniers discours que je prononcerai ici. Je tiens à souligner que mes 27 ans de carrière parlementaire me permettent de comprendre les frustrations du simple député. Elles sont notamment attribuables au fait qu'on les traite comme s'ils n'étaient pas capables de s'occuper de leurs propres affaires. Nous sommes traités comme si nous étions des écoliers sous la surveillance de directeurs trop grands et trop puissants pour pouvoir comprendre nos problèmes. Par exemple, la Commission ne compte pas un seul ministre qui comprenne les difficultés d'une femme de député qui doit voyager dans l'Ouest. Si elle accompagne son